



Le Comité Départemental du Sport Adapté 41 en collaboration avec l'Agglopolys, organise une matinée Aquatique le **mercredi 24 Octobre 2018** à la Piscine Tournesol, Rue Samuel De Champlain à Blois.

Programme de la journée :

- 10H30 : Accueil des sportifs, vérification des licences
- 10H45 : Début des activités.
- 12h30 : Fin des activités

Nous vous proposons sur la matinée:

- parcours et jeux aquatiques.
- challenge inter-établissements : équipe de 2 ou 4 nageurs, chaque nageur devra effectuer un 25m (avec ou sans matériel)
- Jeux détente dans le bassin ludique

Matériels nécessaires : maillot de bain (**shorts de bain interdits**), serviettes et lunettes si besoin.

L'inscription est gratuite pour les sportifs licenciés FFSA. **Présentation obligatoire de la licence sport adapté le jour même.**

Pour les non licenciés, ils devront prendre une licence découverte (licence à la journée) à 10€ **et présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique d'activités aquatiques.**

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, nous exigeons **un encadrant pour trois sportifs maximums** : à vous de juger en fonction des capacités et de l'autonomie des sportifs.

Le nombre d'inscription étant limité, le Comité Départemental prendra en compte les premières inscriptions et se réserve le droit de refuser des inscriptions.

A bientôt !
Aurélie GROJO
Agent de Développement



FICHE D' INSCRIPTION

A retourner au plus tard le **18 Octobre 2018**

A l'adresse suivante : **CD Sport Adapté 41**
1 avenue de Châteaudun 41913 Blois cedex 9

ou par Mail : cdsportadapte41@gmail.fr

[Fax: 02.54.42.17.07](tel:0254421707)

Pour tout renseignement supplémentaire
 Téléphoner au CDSA41 au 02 54 42 95 62

Etablissement :

Personne à contacter :..... Tel :

Nombre d'encadrant(s) :.....

Certificat obligatoire ou licence
à présenter le jour de la rencontre

Nom Prénom	Date de naissance	N° licence	Licence Découverte à 10€	Challenge Mettre une croix si le nageur souhaite participer
Total licence à la journée:			x 10€ =	

Règlement possible en chèque à l'ordre du CDSA41, ou en espèce.